



CAISSE PUBLIQUE  
DE PRÊTS SUR GAGES  
GENÈVE 1872



francois-Cardinaux Unsplash

# RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2024

**CPPG - Caisse Publique de Prêts sur Gages  
Genève**

[cppg.ch](http://cppg.ch)

Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève • Rue Adrien-Lachenal 6, 1207 Genève  
Correspondance : CPPG, Case postale 3097, 1211 Genève 3

# SOMMAIRE

<b>Message de la Présidente</b> .....	<b>03</b>
<b>Mot de la Direction</b> .....	<b>04</b>
<b>Bilan de l'année écoulée</b> .....	<b>05</b>
Faits marquants .....	05
Octroi des prêts .....	05
Nouveaux clients .....	06
Ventes aux enchères .....	07
Restitution des bonis .....	07
<b>Statistiques et indicateurs</b> .....	<b>08</b>
<b>Organisation de la CPPG</b> .....	<b>10</b>
<b>Parution de l'ouvrage commémoratif</b> .....	<b>13</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2024 audités</b> .....	<b>14</b>



Karim Ben Van Unsplash

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La croissance du chiffre d'affaires de la Caisse publique des prêts sur gages (CPPG) observée ces dernières années témoigne de la nécessité de cette institution pour la population. Elle constitue l'un des piliers du filet social mis en place par le canton de Genève. Depuis plus de 150 ans, la CPPG démontre ainsi toute son utilité et sa pertinence au service de la collectivité.

Conçue pour un accompagnement rapide et équitable à la population, relais financier apprécié, la CPPG offre une proximité inédite et une solution adéquate à ses usagers et usagères. Elle offre une source de financement alternative et adaptée aux besoins.

Les trois journées d'enchères annuelles ont démontré que les ventes sont en progression, grâce à, notamment, à la digitalisation du catalogue. La CPPG observe aussi une visibilité en forte augmentation sur son site internet, ce qui contribue également à son rayonnement.

Je tiens à remercier les membres du personnel et, tout particulièrement, la co-directrice et le co-directeur pour leur engagement sans faille au service de l'institution et de la population.

Le Conseil d'administration de la CPPG a été partiellement renouvelé en 2024. Je remercie les administrateurs et administratrices pour leur travail. Le changement de législature a permis d'intégrer des personnes aux profils, parcours et regards différents. Cette diversité est une richesse complémentaire et source d'inspiration pour l'avenir.

**Lorella Bertani**

Présidente du Conseil d'administration



# MOT DE LA DIRECTION

## **2024, une année dans la continuité**

En 2024, la CPPG a une nouvelle fois démontré la pertinence de son positionnement en poursuivant son essor.

L'augmentation notable du nombre de prêts accordés durant l'année, passant de 3'291 en 2023 à 3'569 à fin 2024, s'est matérialisée par un nouveau record d'engagements à CHF 5'924'690.—, en hausse de 29% par rapport à l'année précédente. La valeur du prêt moyen a également évolué à la hausse et s'approche désormais de CHF 1'660.—, contre CHF 1'395.— un an auparavant.

En parallèle, et en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'administration, les prêts à vocation sociale, soit ceux bénéficiant d'un taux d'intérêt favorable de 0% ou de 5% ont représenté une moyenne de 9 prêts accordés par jour, c'est à dire près de 50% de l'ensemble des crédits consentis.

Parallèlement à l'augmentation du chiffre d'affaires global, celui des 3 ventes aux enchères de l'année a atteint plus de CHF 650'000.— pour les adjudications en salle générant CHF 135'198.— de bonis en faveur de nos clients. Ces chiffres très significatifs représentent des bijoux, montres, sacs vendus en salle ou en vente de gré à gré.

Ce rapport d'activité est aussi l'occasion de mentionner la parution en 2024 de l'ouvrage «150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages (1872-2022)» rassemblant les actes relatifs au colloque commémoratif organisé durant l'année 2022. Edité par Dr Arnaud Campi, en collaboration avec la Caisse publique de prêts sur gages, le livre a été publié par la Librairie Droz et s'avère également disponible en libre accès.

Fidèle à sa vocation sociale, la Caisse publique de prêts sur gages veille à offrir un accueil digne et bienveillant à toutes les personnes qui franchissent ses portes. Deux fois par semaine, elle reçoit le renfort discret mais efficace de Qala, un setter irlandais de 7 ans. Sans dire un mot, Qala sait alléger les ambiances les plus lourdes et détendre les visages les plus fermés. Parfois sa présence transforme un moment difficile en une parenthèse un peu moins rude ponctuée par un sourire lumineux.

En conclusion de notre premier mot de direction, nous souhaitons remercier chaleureusement notre fidèle clientèle qui a continué à nous témoigner sa confiance malgré les changements survenus en fin d'année. Nous remercions également nos collègues pour leur engagement sans faille et leur implication tout au long de l'année. 2025 marquera le début d'une profonde amélioration de la qualité de nos services avec la rénovation et l'agrandissement de nos locaux.

**Guendalina Perusset**  
Directrice

**Cédric Ribeiro**  
Directeur

# BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

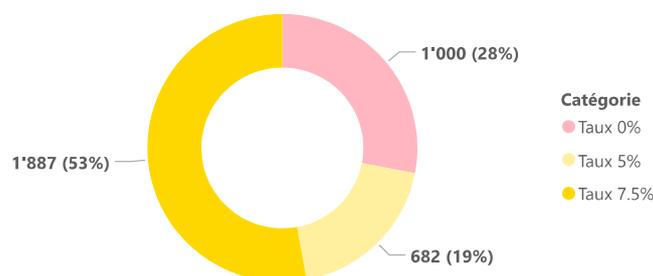
## Faits marquants

En 2024, l'activité a poursuivi sa croissance avec 3'569 prêts accordés (+8,5 %) pour un montant total de CHF 5,9 millions (+29 %). L'encours atteint CHF 9,7 millions, en hausse de 16,5 %. La clientèle continue d'augmenter avec 429 nouveaux clients (+21 %), majoritairement des femmes. Les ventes aux enchères confirment leur succès, notamment en mars et novembre, tandis que celle de juin a été plus calme en raison de la hausse du prix de l'or. Enfin, CHF 191'982.- de bonis ont été restitués, avec un solde de CHF 181'691.- restant à verser au 31 janvier 2024.

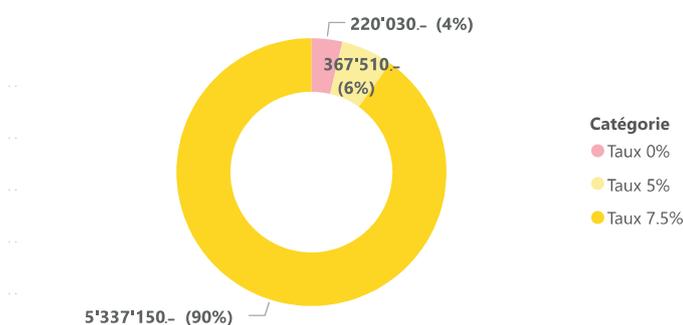
## Octroi des prêts

Toute personne majeure, résidant légalement en Suisse, peut se présenter sans rendez-vous aux guichets avec un objet de valeur. En règle générale, la décision d'octroi du prêt est prise immédiatement. Très rarement, pour les objets de grande valeur, ou présentant des caractéristiques particulières, une consignation d'un à deux jours peut être nécessaire afin de solliciter l'avis d'un expert externe ou d'effectuer des recherches approfondies.

## Nombre de prêts par catégorie



## Montant prêté par catégorie



En 2024, 3'569 prêts ont été accordés, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à 2023. Parmi ces prêts 1'000 étaient à taux zéro et 682 à taux préférentiel de 5 %.

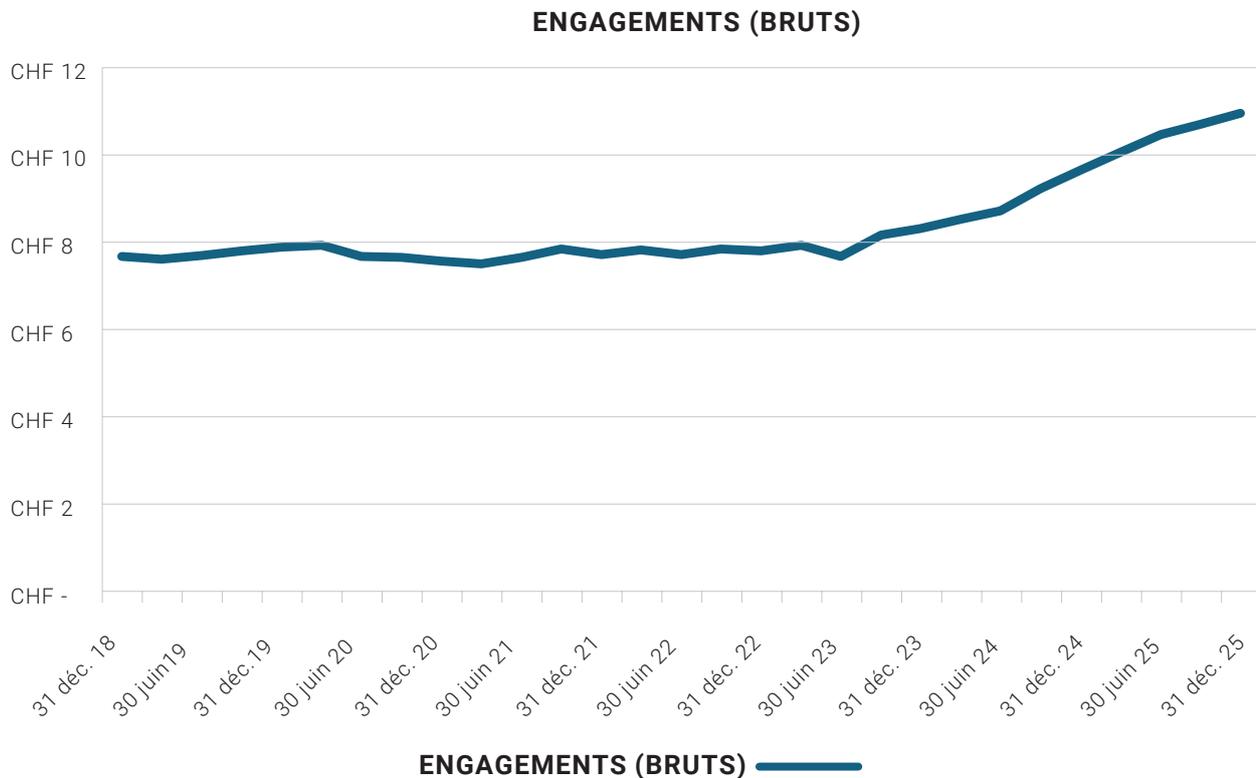
L'année 2024 se distingue également par une hausse significative du montant total prêté, atteignant CHF 5'924'690.- soit une augmentation de 29 % (+ CHF 1'332'040.-) par rapport à 2023. Rappelons que l'année précédente avait déjà connu une progression notable de 25 %.

## Statistique sur les prêts accordés

	2024		2023	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Montant des prêts jusqu'à 350 francs	1000	220'030.-	986	202'450.-
351 à 700 francs	682	367'510.-	375	168'080.-
701 à 1'500 francs	775	844'400.-	1065	981'760.-
1'501 à 5'000 francs	921	2'636'650.-	747	2'123'710.-
5'001 à 10'000 francs	154	1'108'600.-	94	662'650.-
10'001 à 20'000 francs	26	385'500.-	19	274'000.-
20'001 francs et plus	11	362'000.-	5	180'000.-
<b>Total</b>	<b>3'569</b>	<b>5'924'690.-</b>	<b>3'291</b>	<b>4'592'650.-</b>

## Situation au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, 5'451 prêts étaient en cours, contre 4'941 prêts en cours au 31 décembre 2023, soit une évolution positive de 10.3 %. On observe également une tendance à la hausse de la valeur moyenne des prêts, en lien notamment avec l'augmentation régulière du prix de l'or sur les marchés.



Le montant total des encours – correspondant à l'ensemble des prêts accordés encore ouverts – s'élevait à CHF 9'702'385.– au 31 décembre 2024, contre CHF 8'334'770.– un an plus tôt, soit une hausse notable de 16,5 %. Les prévisions pour 2025 laissent entrevoir une progression continue et soutenue.

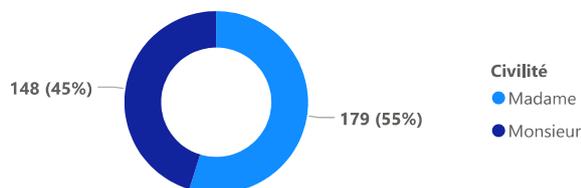
## Nouveaux clients

L'année 2023 avait déjà enregistré une augmentation marquée du nombre de nouveaux clients, avec 356 personnes ayant eu recours à nos services pour la première fois, soit une hausse de 46 % par rapport à 2022 (243 nouveaux clients). En 2024, cette dynamique s'est poursuivie avec 429 nouveaux clients, représentant une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente. La répartition par genre fait apparaître une légère majorité de femmes 54 % contre 46 % d'hommes.

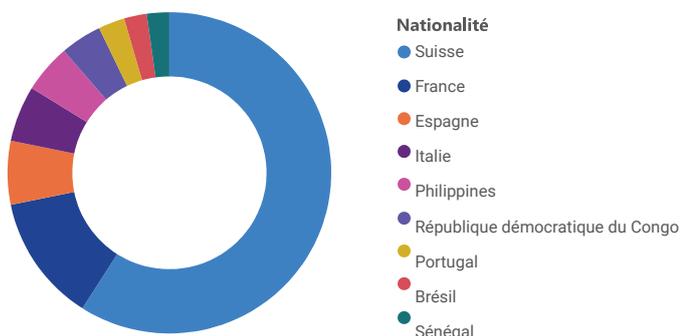
429

Nombre de nouveaux clients

Parité hommes/femmes



## Nombre de clients actifs aujourd'hui par Nationalité



## Ventes aux enchères

Les ventes aux enchères connaissent un succès grandissant, avec des résultats en progression d'année en année. Trois ventes sont organisées annuellement, au mois de mars, juin et novembre. Celles de mars et de novembre attirent un public particulièrement nombreux. À l'inverse, la vente de juin se révèle généralement plus calme. En juin 2024, cet effet a été très marqué, probablement en raison de la forte hausse du prix de l'or à cette période, hausse qui a pu freiner l'intérêt des acheteurs.

L'année 2024 s'est néanmoins déroulée sous de très bons auspices pour les ventes aux enchères. L'événement continue de se faire une place sur la scène genevoise des ventes publiques, avec une notoriété croissante. Cette évolution se reflète clairement dans l'affluence toujours plus importante lors des expositions, ainsi que dans les résultats financiers en constante amélioration.

### 16 mars 2024

**53'914.-**

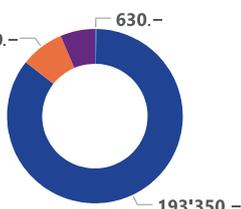
Bénéfice de la vente

Chiffre d'affaires

**226'635.-**

Type de vente

- Banque
- En salle
- Fonte
- Gré à gré



### 8 juin 2024

**45'707.-**

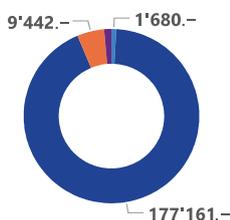
Bénéfice de la vente

Chiffre d'affaires

**190'853.-**

Type de vente

- Banque
- En salle
- Fonte
- Gré à gré



### 2 novembre 2024

**55'441.-**

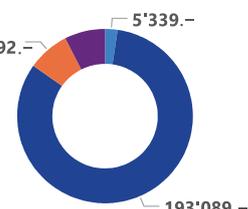
Bénéfice de la vente

Chiffre d'affaires

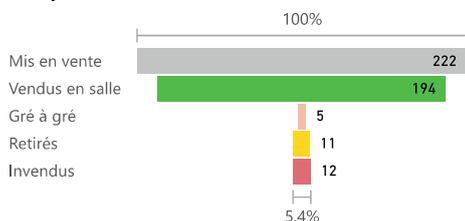
**233'991.-**

Type de vente

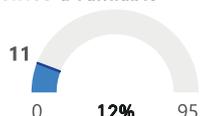
- Banque
- En salle
- Fonte
- Gré à gré



Analyse des lots

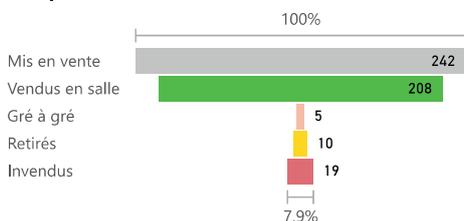


Ventes à l'amiable

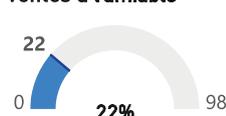


**52'442.-**  
Bonis générés

Analyse des lots

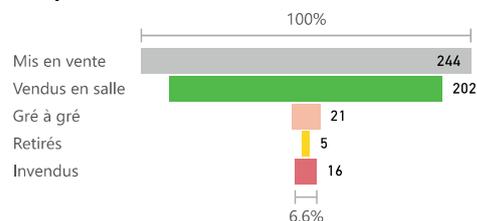


Ventes à l'amiable



**51'933.-**  
Bonis générés

Analyse des lots



Ventes à l'amiable



**30'823.-**  
Bonis générés

## Restitution des bonis

Les ayants droit sont systématiquement informés du montant qui leur revient après la vente de leurs objets. Un second rappel leur est adressé entre 4 et 6 mois après le premier avis. En 2024, un total de CHF 191'982.- de bonis a été restitué à nos clients. Au 31 janvier 2024, le solde restant à restituer s'élevait à CHF 181'691.10.

# STATISTIQUES ET INDICATEURS

## Évolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
2024 - .....	Jusqu'à CHF 350.-	5 % CHF 351.- à CHF 700.-	7,5 % dès CHF 701.-
2022 - 2023	Jusqu'à CHF 350.-	5 % CHF 351.- à CHF 500.-	7,5 % dès CHF 501.-
2019 - 2021	Jusqu'à CHF 250.-	5 % CHF 251.- à CHF 500.-	7,5 % dès CHF 501.-
2011 - 2018	Jusqu'à CHF 250.-	5 % CHF 251.- à CHF 500.-	8,5 % dès CHF 501.-
1995 - 2010	Jusqu'à CHF 200.-	5 % CHF 201.- à CHF 500.-	8,5 % dès CHF 501.-
1990 - 1994	Jusqu'à CHF 100.-	5 % CHF 101.- à CHF 500.-	9,5 % dès CHF 501.-
1980 - 1989	Jusqu'à CHF 100.-	4,5 % CHF 101.- à CHF 500.-	8,5 % Dès CHF 501.-
.....			
1895 - 1904			10.8 % (0.9% / mois)
1880-1894			12 % (1% / mois)
1875			15 % (1.25% / mois)
1873 - 1874			12 % (1% / mois)

## Valeur des prêts accordés par catégorie de prêt

	Taux zéro			Taux réduit (5%)			Taux normal (8.5% / 7.5%)			Total				
	Valeur	Nombre	%	Valeur	Nombre	%	Valeur	Nombre	%	Valeur	Nombre			
2024	220'030.-	3.7 %	1'000	28	367'510.-	6.2 %	682	19	5'337'150.-	90.1 %	1'887	53	5'924'690.-	3'569
2023	202'450.-	4.4 %	986	30	168'080.-	3.7 %	375	11	4'222'120.-	91.9 %	1'930	59	4'592'650.-	3'291
2022	166'500.-	4.5 %	809	29	135'710.-	3.7 %	307	11	3'374'060.-	91.8 %	1'630	59	3'676'270.-	2'746
2021	91'575.-	2.4 %	574	21	212'305.-	5.6 %	557	20	3'517'990.-	92.0 %	1'666	60	3'821'870.-	2'797
2020	70'690.-	2.7 %	466	22	172'850.-	6.6 %	446	21	2'388'775.-	90.7 %	1'169	56	2'632'315.-	2'081
2019	106'860.-	3.1 %	750	26	256'640.-	7.5 %	686	24	3'050'540.-	89.4 %	1'456	50	3'414'040.-	2'892
2018	106'580.-	3.3 %	764	26	247'720.-	7.7 %	660	23	2'865'820.-	89.0 %	1'495	51	3'220'120.-	2'919
2017	132'355.-	4.1 %	925	31	246'160.-	7,7 %	667	22	2'838'405.-	88,2 %	1'429	47	3'216'920.-	3'021
2016	138'300.-	3.9 %	991	32	246'660.-	7.0 %	664	21	3'139'430.-	89.1 %	1'471	47	3'524'390.-	3'126
2015	142'680.-	4.1 %	1039	32	252'335.-	7.3 %	677	21	3'070'250.-	88.6 %	1'537	47	3'465'265.-	3'253
2014	140'600.-	4.3 %	1048	33	247'610.-	7.5 %	661	21	2'896'230.-	88.2 %	1'490	47	3'284'440.-	3'199
2013	136'575.-	4.0 %	1006	32	233'610.-	6.8 %	619	20	3'060'740.-	89.2 %	1'545	49	3'430'925.-	3'170
2012	142'895.-	5.1 %	1059	35	265'590.-	9.5 %	715	23	2'384'390.-	85.4 %	1'289	42	2'792'875.-	3'063
2011	156'885.-	5.2 %	1161	35	291'550.-	9.7 %	771	23	2'567'200.-	85.1 %	1'383	42	3'015'635.-	3'315
2010	129'815.-	3.3 %	1119	31	355'615.-	9.1 %	1'011	28	3'439'585.-	87.6 %	1'434	40	3'925'015.-	3'564
2009	139'520.-	3.6 %	1241	32	374'145.-	9.5 %	1'065	27	3'416'335.-	86.9 %	1'578	41	3'930'000.-	3'884
2008	93'605.-	3.1 %	830	25	373'715.-	12.4 %	1'066	32	2'535'335.-	84.4 %	1'447	43	3'002'655.-	3'343

## Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Vente à la fonte	Vente en banque	Vente gré à gré (après-vente)	
2024	604	CHF 563'600.-	CHF 45'763.-	CHF 7'649.-	CHF 34'467	(31 obj.)
2023	697	CHF 477'250.-	CHF 40'063.-	CHF 56'119.-	CHF 6'790	(17 obj.)
2022	637	CHF 473'085.-	CHF 82'781.-	CHF 4'143.-	CHF 4'770	(8 obj.)
2021	358	CHF 473'270.-	CHF 20'827.-	CHF 270.-	CHF 23'740	(24 obj.)
2020	214	CHF 170'905.-	CHF 29'810.-	CHF 1'587.-	CHF 9'880	(4 obj.)
2019	191	CHF 160'290.-	CHF 32'560.-	CHF 5'644.-	-	
2018	407	CHF 301'145.-	CHF 39'489.-	CHF 6'638.-	-	
2017	470	CHF 392'025.-	CHF 87'740.-	CHF 2'237.-	-	
2016	345	CHF 350'500.-	CHF 43'388.-	CHF 11'681.-	-	
2015	319	CHF 178'830.-	CHF 28'586.-	CHF 7'243.-	-	
2014	339	CHF 285'705.-	CHF 37'660.-	CHF 1'609.-	-	
2013	448	CHF 379'170.-	CHF 106'420.-	CHF 4'940.-	-	
2012	615	CHF 423'235.-	CHF 127'369.-	Incl. fonte	-	
2011	597	CHF 424'975.-	CHF 213'973.-	Incl. fonte	-	
2010	600	CHF 459'070.-	CHF 200'199.-	Incl. fonte	-	
2009	681	CHF 471'715.-	CHF 217'530.-	Incl. fonte	-	
2008	674	CHF 497'365.-	CHF 167'741.-	Incl. fonte	-	

## Statistique annuelle des opérations quotidiennes

	2022	2023	2024
Nombre d'engagement (nouveaux prêts)	2'743	3'295	3'569
Nombre de dégagement (prêts restitués)	2'572	2'665	2'954
Nombre d'opération d'acomptes	2'981	3'063	3'606
<b>Soit nombre d'opération aux guichets</b>	<b>8'296</b>	<b>9'028</b>	<b>10'129</b>
Nombre d'opération avec le CCP	3'088	3'810	4'372
<b>Soit nombre d'opérations traitées</b>	<b>11'384</b>	<b>12'838</b>	<b>14'501</b>
Nombre d'opération avec les cartes de débit	465	581	657
Nombre de téléphone répondu	3'127	3'573	4'380

# ORGANISATION DE LA CPPG

## 1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) est un établissement autonome de droit public non subventionné possédant la personnalité juridique, inscrit au registre du commerce. Elle est un organisme indépendant placé sous la surveillance du Conseil d'État de Genève et bénéficiant de la garantie de l'État de Genève.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (recueil systématique genevois D 2.10), ainsi que par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) du 22 septembre 2017, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Ces lois sont complétées par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'État le 29 mars 2006, et des directives internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration.

## 2. Conseil d'administration

Conformément à la LOIDP, le Conseil d'administration a été renouvelée en 2024. La présente législature a commencé le 1<sup>er</sup> février 2024 et se terminera le 31 janvier 2029.

Le Conseil d'administration de la CPPG compte 8 membres nommés par le Conseil d'État, proposés comme suit :

- En principe, un membre par parti représenté au Grand conseil, et proposé par lui.
- Deux membres choisis par le Conseil d'État.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2024)		En fonction depuis
Présidente	Mme Lorella Bertani **	1 <sup>er</sup> juin 2014
Vice-présidente	Mme Elisabeth Brodard	1 <sup>er</sup> février 2024
Secrétaire	M. Alan Torselletti	1 <sup>er</sup> février 2024
Administratrice déléguée	Mme Lynn Bertholet **	8 décembre 2021
Membres	M. Jérémie Annen	1 <sup>er</sup> février 2024
	Mme Natalya Bandurova	1 <sup>er</sup> février 2024
	M. Peter Loosli	1 <sup>er</sup> décembre 2018
	Mme. Rosa Rodrigues	1 <sup>er</sup> février 2024

\*\* nommées par le Conseil d'Etat

La Présidente, la Vice-présidente, le Secrétaire et l'Administratrice déléguée se réunissent en tant que Bureau de l'établissement pour préparer les dossiers présentés au Conseil d'administration ou gérer les cas particuliers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), les administrateurs sont enregistrés auprès d'un organisme d'autorégulation (ARIF en 2024).

### 3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2024, l'effectif du personnel, direction incluse, était de  
- trois postes à 100 %, un poste à 80 % et un poste à 70 %  
- soit 4,5 ETP, dont 0,8 ETP en arrêt de longue durée, soit 3,7 ETP actifs.  
- composé d'une femme et de quatre hommes.

La CPPG entreprise formatrice depuis 2022.

Notre apprenti a obtenu sa maturité professionnelle avec succès à l'été 2024. Nous avons procédé à son engagement en tant qu'estimateur en août 2024.

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement approuvé par le Conseil d'administration.

Pour les jours d'exposition et celui de la vente aux enchères, l'effectif est renforcé par des aides externes et du personnel d'une société de sécurité privée.

### 4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2024, les conditions étaient les suivantes :

Prêts jusqu'à CHF 350.-	Sans intérêt
Prêts de CHF 351.- à CHF 700.-	5 % l'an
Prêts de plus de CHF 700.-	7 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou frais fixe)	6 %, unique

En 2024, le montant des prêts à taux réduit a été augmenté de CHF 200.- pour passer de CHF 500.- à CHF 700.-, en accord avec les objectifs stratégiques suivants :

Prêts sans intérêt	25 à 30 % du nombre de prêts octroyés
Prêts à taux réduit	20 à 25 % du nombre de prêts octroyés
Prêts à taux normal	50 % du nombre de prêts octroyés

Pour tenir compte de l'évolution des taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2024.

### 5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

Depuis 2022, l'organe de contrôle de révision des comptes est la société Sfer Sàrl à Genève. Cette société remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Depuis 2024, au vue des faibles risques en termes de blanchiment d'argent, notamment en raison de ses activités et des montants prêtés, la CPPG est soumise à une révision LBA tous les 3 ans. La période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 a été révisée par Fidesma Audit Sàrl en février 2024. La prochaine révision aura lieu au début 2027 et couvrira les années 2024 à 2026.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

## **6. Obligations légales**

En raison des activités de la CPPG et de son statut de droit public, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA,
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistrés auprès de l'ARIF.

Les responsables LBA et LIPAD sont choisis parmi la direction de l'établissement. L'administratrice-déléguée est la représentante LBA remplaçante.

## **7. Caisse de pension**

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG),  
Au 31 décembre 2024, cinq actifs (quatre hommes et une femme) étaient assurés.

## **8. Transactions avec l'État de Genève**

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'État de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de fonds de roulement sont gérés par ce système.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2024, le montant maximum disponible était d'un million de francs, porté à CHF 1,5 million à fin 2024.

Parallèlement au montant disponible auprès de la caisse centralisée et conformément à l'article 1 de la Loi sur la Caisse publique de prêts sur gages, l'État de Genève garantit, en qualité de caution simple au sens de l'article 495 du Code des obligations, un engagement maximum identique auprès de la banque Raiffeisen Genève Lac.

## **9. Analyse des risques**

Le tableau des risques est mis à l'ordre du jour et revu lors de séances du Conseil d'administration.

## **10. Approbation des comptes**

Les comptes 2023 ont été approuvés par le Conseil d'État le 14 août 2024.

## **11. Autres informations relatives à la situation financière**

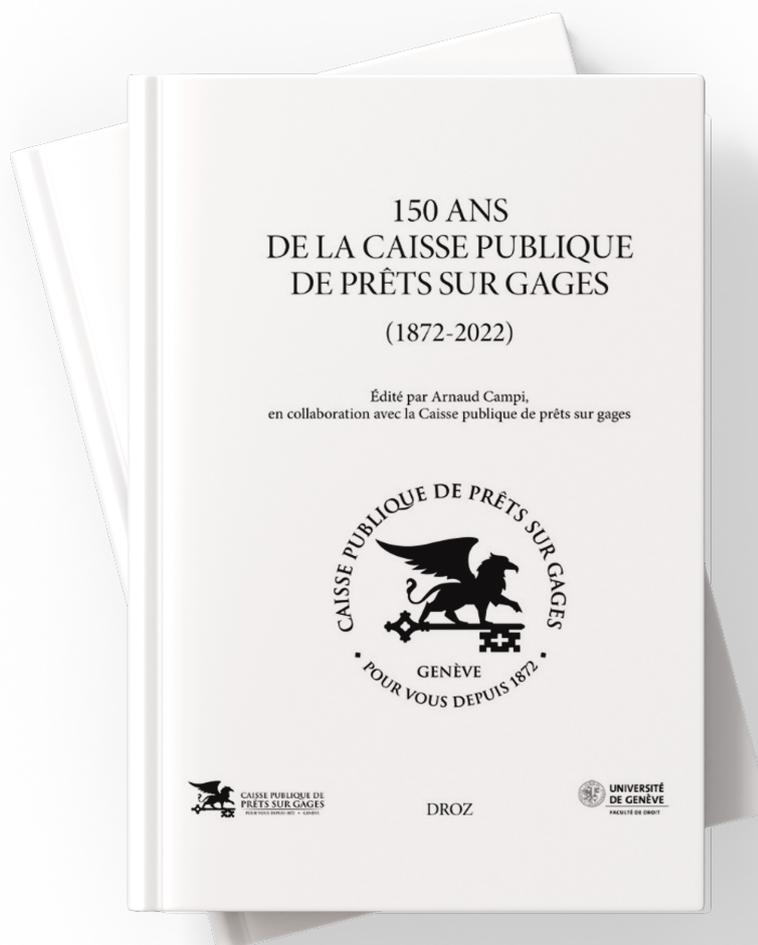
Procédures judiciaires en cours

Hormis des séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients (succession répudiée, faillite personnelle, etc.) la CPPG n'a plus de procédure judiciaire importante en cours.

# PARUTION DE L'OUVRAGE COMMÉMORATIF

**150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages (1872-2022), édité par Arnaud Campi, en collaboration avec la Caisse publique de prêts sur gages, Genève (Librairie Droz) 2024.**

Commande et libre accès : <https://www.droz.org/suisse/product/9782600065603>



## **Présentation (4ème de couverture) :**

Des bijoux en or, des bijoux en argent, des diamants, ou encore des montres de haute horlogerie remplissent les coffres de la Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) fondée à Genève en 1872. Ces biens déposés en gage garantissent des prêts qui avoisinent les huit millions de francs en 2022, année marquant les 150 ans de cet établissement autonome bénéficiant de la garantie de l'État. Instituée pour prêter avantagement aux personnes dans le besoin et les protéger des usuriers, la CPPG assure depuis sa fondation un service public à but social. En 2022, la CPPG et la Faculté de droit de l'Université de Genève ont organisé un colloque scientifique pour commémorer la création et la mission de l'institution. Représentant le Conseil d'État, l'Université de Genève et la CPPG, les oratrices et les orateurs ont abordé le prêt sur gage sous un angle politique, historique, juridique et pratique. Cet ouvrage rassemble les actes de ce colloque ainsi que des sources parlementaires et législatives.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

***Caisse publique de prêts sur gages***

***Genève***

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels de l'exercice 2024

## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

### Caisse publique de prêts sur gages

---

#### Rapport sur l'audit des comptes annuels

##### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *Caisse publique de prêts sur gages*, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi suisse (CO) et aux dispositions ad hoc de la LCPG (loi sur la caisse publique de prêts sur gages).

##### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent notamment le rapport d'activité.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Conformément à la NAS-CH 890 et à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 14 février 2025

Société fiduciaire d'expertise  
et de revision s.a.



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**Antoine Pierroz**  
*Expert-réviser agréé*  
*Réviser responsable*



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**Jocelyne Favre**  
*Experte-réviser agréée*

Annexes : Comptes annuels

**Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève**

**Bilan au  
31 décembre**  
*(chiffres exprimés en CHF)*

<b>A C T I F</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Actif circulant</u></b>		
Liquidités	<b>305'251.50</b>	520'917.85
Prêts sur gages	<b>8'281'021.21</b>	6'906'097.76
Provision pour pertes sur prêts sur gages	<b>-166'000.00</b>	-215'000.00
Comptes de régularisation actif	<b>16'835.40</b>	11'442.55
<b>Actif circulant</b>	<b>8'437'108.11</b>	7'223'458.16
<b><u>Actif immobilisé</u></b>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	<b>718'000.00</b>	718'000.00
Transformations	<b>90'805.00</b>	105'940.00
Mobilier et Matériel	<b>19'126.45</b>	16'655.34
Installations fixes	<b>1.00</b>	1.00
Equipement informatique	<b>22'815.23</b>	10'177.00
	<b>850'747.68</b>	850'773.34
<u>Immobilisations financières</u>		
Part sociale Raiffeisen	<b>200.00</b>	200.00
Fonds rénovation PPE	<b>80'450.95</b>	80'346.60
	<b>80'650.95</b>	80'546.60
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Programmes informatiques	<b>22'829.60</b>	11'268.00
	<b>22'829.60</b>	11'268.00
<b>Actif immobilisé</b>	<b>954'228.23</b>	942'587.94
<b>TOTAL</b>	<b>9'391'336.34</b>	8'166'046.10

**Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève**

**Bilan au  
31 décembre**  
*(chiffres exprimés en CHF)*

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Engagements à court terme</u></b>		
<u>Dettes financières à court terme</u>		
Dettes financières à court terme	1'000'000.00	600'000.00
Avance Etat de Genève	1'361'474.27	692'919.70
	<hr/> 2'361'474.27	<hr/> 1'292'919.70
<u>Autres dettes à court terme</u>		
Bonis non périmés	181'691.10	238'475.75
Autres dettes à court terme	36'641.78	10'098.45
	<hr/> 218'332.88	<hr/> 248'574.20
<u>Comptes de régularisation</u>		
Comptes de régularisation passif	71'945.49	62'801.00
	<hr/> 71'945.49	<hr/> 62'801.00
<u>Provision à court terme</u>		
Provision pour litige	60'000.00	0.00
	<hr/> 60'000.00	<hr/> 0.00
<b>Engagements à court terme</b>	<hr/> <b>2'711'752.64</b>	<hr/> <b>1'604'294.90</b>
<b><u>Engagements à long terme</u></b>		
<u>Dettes à long terme portant intérêt</u>		
Emprunt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Fonds rénovation PPE	80'450.95	80'346.60
<b>Engagements à long terme</b>	<hr/> <b>1'480'450.95</b>	<hr/> <b>1'480'346.60</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserves provenant de bénéfices/pertes cumulés :		
- Réserve générale	3'252'000.00	2'382'000.00
- Réserve spéciale pour pertes sur réalisation de gages	100'000.00	80'000.00
- Résultat reporté	79'404.60	74'417.26
- Résultat de l'exercice	117'728.15	894'987.34
<b>Fonds propres</b>	<hr/> <b>5'199'132.75</b>	<hr/> <b>5'081'404.60</b>
<b>TOTAL</b>	<hr/> <b>9'391'336.34</b>	<hr/> <b>8'166'046.10</b>

**Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève**

**Compte de résultat  
1er janvier au 31 décembre  
(chiffres exprimés en CHF)**

	2024	2024	2023
	Résultat	Budget	Résultat
<b>Produits d'exploitation</b>			
Droits fixes	356'751.00	260'000.00	276'453.30
Intérêts	504'991.80	440'000.00	432'775.54
Produits des ventes	155'507.34	125'000.00	153'230.09
Autres produits sur prêts	68'692.03	60'000.00	67'419.05
./. TVA (TDFN)	-26'103.38	-	-27'120.92
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1'059'838.79</b>	<b>885'000.00</b>	<b>902'757.06</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges sur prêts	-36'523.81	-34'700.00	-53'221.10
Charges de personnel	-532'848.40	-470'050.00	-485'621.60
Frais du Conseil d'administration	-89'435.80	-60'030.00	-45'063.60
Autres charges d'exploitation	-184'449.93	-165'950.00	-149'942.07
Amortissements	-40'320.24	-26'700.00	-44'612.40
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-883'578.18</b>	<b>-757'430.00</b>	<b>-778'460.77</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>176'260.61</b>	<b>127'570.00</b>	<b>124'296.29</b>
<b>Résultat financier</b>			
Produits financiers	1'418.95	-	184.51
Intérêts passifs	-37'709.00	-40'375.00	-28'877.83
<b>Produits/charges financier(e)s</b>	<b>-36'290.05</b>	<b>-40'375.00</b>	<b>-28'693.32</b>
<b>Résultat ordinaire</b>	<b>139'970.56</b>	<b>87'195.00</b>	<b>95'602.97</b>
<b>Résultat hors exploitation et exceptionnel</b>			
Revenus parkings	26'585.00	26'600.00	26'160.00
Bonis périmés	9'399.40	-	36'242.90
<b>Produits/Charges hors exploitation</b>	<b>35'984.40</b>	<b>26'600.00</b>	<b>62'402.90</b>
Produits exceptionnels	-	-	896'059.40
Autres produits exceptionnels/exercices antérieurs	20'000.00	-	9'554.95
Charges exceptionnelles/exercices antérieurs	-104'916.81	-	-15'152.88
Constitution(-)/Dissolution(+) provision pour pertes sur prêts	26'690.00	-	-153'480.00
<b>Produits/Charges exceptionnel(le)s</b>	<b>-58'226.81</b>	<b>-</b>	<b>736'981.47</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>117'728.15</b>	<b>113'795.00</b>	<b>894'987.34</b>

**Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève**

**Tableau de flux de trésorerie**  
*(chiffres exprimés en CHF)*

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice	<b>117'728.15</b>	894'987.34
Amortissements	<b>40'320.24</b>	44'612.40
Diminution(-)/Augmentation(+) des provisions	<b>11'000.00</b>	-942'472.00
Diminution(+)/Augmentation(-) des prêts sur gages	<b>-1'374'923.45</b>	267'467.28
Diminution(+)/Augmentation(-) des autres créances	<b>-5'392.85</b>	6'902.00
Diminution(-)/Augmentation(+) des autres dettes	<b>-21'096.83</b>	-4'712.89
<b>Total 1</b>	<b>-1'232'364.74</b>	266'784.13
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>		
Investissements(-) immobilisations corporelles	<b>-31'539.18</b>	-22'743.20
Investissements(-) immobilisations financières	-	-
Investissements(-) immobilisations incorporelles	<b>-20'317.00</b>	-6'375.00
<b>Total 2</b>	<b>-51'856.18</b>	-29'118.20
<b>Flux de trésorerie de financement</b>		
Diminution(-)/Augmentation(+) des avances Etat GE	<b>668'554.57</b>	-105'153.10
Diminution(-)/Augmentation(+) des autres dettes financières	<b>400'000.00</b>	200'000.00
<b>Total 3</b>	<b>1'068'554.57</b>	94'846.90
<b>Variation des liquidités (total 1 + total 2 + total 3)</b>	<b>-215'666.35</b>	332'512.83
<b>Justificatif variation des liquidités au bilan</b>		
Liquidités en début d'exercice	<b>520'917.85</b>	188'405.02
Liquidités en fin d'exercice	<b>305'251.50</b>	520'917.85
	<b>-215'666.35</b>	332'512.83

Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève

Tableau de la variation des fonds propres de l'exercice 2024  
(chiffres exprimés en CHF)

	Capital	Réserve générale	Réserve pour perte sur réalisation de gages	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au début de l'exercice	1'650'000.00	2'382'000.00	80'000.00	74'417.26	894'987.34	5'081'404.60
Répartition de l'exercice précédent	-	870'000.00	20'000.00	4'987.34	-894'987.34	-
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	117'728.15	117'728.15
Valeurs à la fin de l'exercice	1'650'000.00	3'252'000.00	100'000.00	79'404.60	117'728.15	5'199'132.75

Tableau de la variation des provisions de l'exercice 2024  
(chiffres exprimés en CHF)

	Valeur au début de l'exercice	Utilisation (a)	Constitution (b)	Dissolution (c)	Variation de l'exercice (a)+(b)+(c)	Valeur à la fin de l'exercice
Provision pour pertes sur prêts	215'000.00	-22'310.00	33'439.00	-60'129.00	-49'000.00	166'000.00
Provision pour litige en cours	-	-	60'000.00	-	60'000.00	60'000.00
<b>Total</b>	<b>215'000.00</b>	<b>-22'310.00</b>	<b>93'439.00</b>	<b>-60'129.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>226'000.00</b>

Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève

Tableau des immobilisations corporelles  
(chiffres exprimés en CHF)

	Immeuble		Transformations		Mobiliier et Matériel		Installations fixes		Equipement informatique		Total immobilisations corporelles	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeurs comptable nettes au début de l'exercice	718'000.00	718'000.00	105'940.00	136'210.00	16'655.34	3'865.54	1.00	1.00	10'177.00	9'786.00	850'773.34	867'862.54
<b>Coût d'acquisition</b>												
Situation au début de l'exercice	1'600'000.00	1'600'000.00	302'694.45	302'694.45	56'343.95	41'130.15	37'852.80	37'852.80	29'630.70	51'060.20	2'026'521.90	2'032'737.60
Désinvestissement de l'exercice	-	-	-	-	-	-3'526.00	-	-	-	-25'692.90	-	-29'218.90
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice	-	-	-	-	9'148.95	18'739.80	-	-	22'390.23	4'263.40	31'639.18	23'003.20
Situation à la fin de l'exercice	1'600'000.00	1'600'000.00	302'694.45	302'694.45	65'492.90	56'343.95	37'852.80	37'852.80	52'020.93	29'630.70	2'058'061.08	2'026'521.90
<b>Amortissements cumulés</b>												
Situation au début de l'exercice	-882'000.00	-882'000.00	-196'754.45	-181'619.45	-39'688.61	-38'364.61	-37'851.80	-37'851.80	-19'453.70	-39'872.60	-1'175'748.56	-1'179'708.46
Désinvestissement de l'exercice	-	-	-	-	-	3'526.00	-	-	-	25'692.90	-	29'218.90
Amortissements de l'exercice	-	-	-15'135.00	-15'135.00	-6'677.84	-4'850.00	-	-	-9'752.00	-5'274.00	-31'564.84	-25'259.00
Situation à la fin de l'exercice	-882'000.00	-882'000.00	-211'889.45	-196'754.45	-46'366.45	-39'688.61	-37'851.80	-37'851.80	-29'205.70	-19'453.70	-1'207'313.40	-1'175'748.56
Valeurs comptable nettes à la fin de l'exercice	718'000.00	718'000.00	90'805.00	105'940.00	19'126.45	16'655.34	1.00	1.00	22'815.23	10'177.00	850'747.68	850'773.34

Caisse publique  
de prêts sur gages  
Genève

Tableau des immobilisations financières et incorporelles  
(chiffres exprimés en CHF)

	Part sociale Raiffeisen		Fonds rénovation PPE		Total immobilisations financières		Total immobilisations incorporelles (programmes informatiques)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Valeurs comptable nettes au début de l'exercice	200.00	200.00	80'346.60	-	80'546.60	200.00	11'268.00	37'082.80
<b>Coût d'acquisition</b>								
Situation au début de l'exercice	200.00	200.00	80'346.60	-	80'546.60	200.00	98'005.00	159'569.60
Désinvestissement de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-67'679.60
Ajustement	-	-	104.35	-	104.35	-	-	-260.00
Acquisitions de l'exercice	-	-	-	80'346.60	-	80'346.60	20'317.00	6'375.00
Situation à la fin de l'exercice	200.00	200.00	80'450.95	80'346.60	80'650.95	80'546.60	118'322.00	98'005.00
<b>Amortissements cumulés</b>								
Situation au début de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-86'737.00	-135'063.20
Désinvestissement de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	67'679.60
Amortissements de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-8'755.40	-19'353.40
Situation à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-95'492.40	-86'737.00
Valeurs comptable nettes à la fin de l'exercice	200.00	200.00	80'450.95	80'346.60	80'650.95	80'546.60	22'829.60	11'268.00

# Caisse publique de prêts sur gages Genève

## Annexe aux comptes annuels 2024

---

### 1. Général

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG), créée par la loi du 22 juin 1872, est constituée en établissement de droit public, sous contrôle et avec la garantie de l'Etat de Genève. Elle accorde des prêts sur gages mobiliers, tels que bijoux, montres, métaux précieux et marchandises diverses.

### 2. Déclaration attestant la moyenne annuelle des emplois

Le nombre d'emploi à temps plein en moyenne annuel durant les exercices 2024 et 2023 n'a pas dépassé les 10 collaborateurs.

### 3. Bases d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les Swiss Gaap RPC conformément à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 15 décembre 2010 définissant le périmètre d'application des normes susmentionnées. Les Swiss Gaap RPC sont appliquées dans leur intégralité.

### 4. Principes d'évaluation des postes du bilan

- **Liquidités** : Les liquidités sont intégralement libellées en francs suisses.
- **Prêts sur gages** : Les prêts sont intégralement libellés en francs suisses. Ils sont présentés à leur valeur de solde dû au 31 décembre, additionnée des intérêts courus.
- **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire. Le seuil d'activation retenu pour les immobilisations corporelles est fixé à CHF 3'000 (par objet ou groupe d'objets).

Immeuble	--
Transformations	5 %
Mobilier et Matériel	20 %
Installations fixes	10 à 20 %
Equipement informatique	20 %

Le Conseil d'administration a estimé que la valeur résiduelle de l'immeuble était atteinte. Par conséquent aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ce bien depuis l'exercice 2021.

- **Immobilisations incorporelles** : Il s'agit des logiciels et développements informatiques évalués à leur prix d'acquisition, sous déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire aux taux de 20%. Seules les améliorations supérieures à CHF 3'000 sont activées et amorties.
- **Bonis non périmés** : Ce poste est constitué du solde net en faveur des emprunteurs après réalisation de la vente aux enchères des actifs mis en gage. Au terme du délai légal de 5 ans (article 8 de la loi cantonale sur la Caisse publique de prêts sur gages - D 2 10) les bonis qui n'ont pu être distribués sont acquis définitivement à l'établissement.

## Caisse publique de prêts sur gages Genève

### Annexe aux comptes annuels 2024

---

#### **5. Transactions avec l'Etat de Genève**

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Un avenant à la convention du 12 avril 2018 est entré en vigueur le 12 décembre 2024 avec une limite de crédit de CHF 1'500'000.00 (CHF 1'000'000 précédemment). Cette limite est utilisée à concurrence de CHF 1'361'474.27 au 31 décembre 2024 (CHF 692'919.70 au 31 décembre 2023).

L'Etat de Genève garantit dès le 27 novembre 2024, à concurrence maximum de CHF 1'500'000.00 (CHF 1'000'000 précédemment) en qualité de caution simple au sens de l'article 495 du Code des obligations, l'emprunt contracté par la CPPG auprès de la Banque Raiffeisen.

#### **6. Actifs mis en gage et dettes à long terme**

L'immeuble, porté au bilan pour CHF 718'000.00 est gagé par une cédule hypothécaire de CHF 1'450'000.00 pour un emprunt hypothécaire de CHF 1'400'000.00, au taux fixe de 1.15 % l'an net, jusqu'au 13 février 2037, sans possibilité d'amortissement extraordinaire et/ou de dénonciation au remboursement de part et d'autre. L'exigibilité de l'unique dette à long terme portant intérêt est donc supérieure à cinq ans.

#### **7. Valeur d'assurance**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	CHF	CHF
Immeuble (PPE 121 o/oo)	2'127'542.00	1'997'616.00
Autres immobilisations corporelles	350'000.00	350'000.00

La CPPG détient des gages qui garantissent les prêts à ses propres risques. La valeur assurée par la CPPG est égale à 150% du montant du prêt, quelle que soit la valeur du gage ou de son estimation. La Caisse de prêts sur gages est elle-même assurée auprès d'Helvetia pour les objets de valeur pour CHF 10'500'000 (biens conservés dans coffre-fort résistant à l'eau) et CHF 500'000 (conservation ordinaire).

#### **8. Engagements envers les institutions de prévoyance**

La CPPG est affiliée à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

En dérogation à la norme Swiss GAAP RPC 16, la CPPG n'enregistre pas dans ses comptes annuels, l'impact du déficit de la Caisse de prévoyance. Le degré de couverture de la CPEG, selon l'art. 44, al. 1 OPP2, est estimé au 31 décembre 2024 à 76.8% (au 31 décembre 2023 : 74.1%).

#### **9. Analyse des risques**

Le tableau de surveillance des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration pour suivi.

**Caisse publique de prêts sur gages  
Genève**

**Annexe aux comptes annuels 2024**

**10. Produits exceptionnels**

Le produit exceptionnel de l'année 2023 résulte du dénouement d'un dossier de prêt historique litigieux suite à la vente des objets courant 2023.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Produits exceptionnels</u></b>	CHF	CHF
Vente nette	-	904'500.00
./. Prêt, intérêts, frais et débours	-	- 1'363'000.00
<b>Perte</b>	-	<b>- 458'500.00</b>
Utilisation provision pour pertes sur prêts	-	458'500.00
Dissolution solde provision pour pertes sur prêts	-	637'452.00
Intérêts exceptionnels, frais et débours	-	258'607.40
	-	<b>896'059.40</b>

**11. Autres produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Autres Produits exceptionnels/exercices antérieurs</u></b>	CHF	CHF
Avocat, honoraires à payer sur litiges sur prêts devenus sans objet	<b>20'000.00</b>	-
Géofinance, solde années antérieures	-	7'054.95
Divers	-	2'500.00
	<b>20'000.00</b>	<b>9'554.95</b>

**12. Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Charges exceptionnelles/exercices antérieurs</u></b>	CHF	CHF
Litige en cours	- <b>84'274.51</b>	-
Sigma Legal, avis de droit clients en situation irrégulière	- <b>8'204.00</b>	-
DirectionPlus, assessment membre de direction	- <b>6'161.70</b>	-
Livre des 150 ans de la CPPG	- <b>5'840.00</b>	-
CTSL, audit TVA/douanes	-	- 8'400.00
Xefi, audit informatique	-	- 3'918.13
Romain Ulmann, audit montres	-	- 1'066.25
Honoraires révision année précédente	-	- 1'350.00
Divers	- <b>436.60</b>	- 418.50
	<b>- 104'916.81</b>	<b>- 15'152.88</b>

Un litige a été identifié courant 2024 qui a généré des charges d'un montant de CHF 24'274.51. Un montant complémentaire de CHF 60'000 a été provisionné au 31 décembre 2024 pour couvrir l'estimation des derniers coûts y relatifs.

**Caisse publique de prêts sur gages  
Genève**

**Annexe aux comptes annuels 2024**

---

**13. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Aucun changement pour l'exercice 2024 par rapport à 2023.

**14. Organe d'autorégulation**

La Caisse a changé d'Organisme d'autorégulation (OAR) pour la surveillance de la Loi sur le blanchiment d'argent. Elle a quitté la FINMA et a obtenu son affiliation le 7 mai 2018 auprès de l'ARIF (Association Romande des Intermédiaires Financiers) dont le siège est à Genève.

**15. Evénements importants survenus après la date de du bilan**

Néant



[cppg.ch](http://cppg.ch)

Rue des Glacis-de-Rive 5, 1207 Genève • Rue Adrien-Lachenal 6, 1207 Genève  
Correspondance : CPPG, Case postale 3097, 1211 Genève 3